

LES CAPITALES EUROPEENNES DE LA CULTURE

PROPOSITION DE DECISION DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL INSTITUANT UNE ACTION DE L'UNION EN FAVEUR DES « CAPITALES EUROPEENNES DE LA CULTURE » POUR LES ANNEES 2020 A 2033 COM (2012) 407 FINAL

Avis politique du mercredi 21 novembre 2012 :

Vu la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union en faveur des « Capitales européennes de la culture » pour les années 2020 à 2033 (COM (2012) 407 final),

La commission des affaires européennes du Sénat :

– déplore que la dimension européenne de cette politique soit souvent peu apparente, voire totalement occultée au profit d'une simple opération de promotion de la ville à laquelle le titre est décerné ;

– souhaite que la politique des « Capitales européennes de la culture » reste un moyen de réunir tous les citoyens de l'Union dans la célébration de leur culture commune et de renforcer leur sentiment d'appartenance à une même civilisation ;

– souhaite également que cette politique ne reste pas l'affaire des seules villes choisies ou des États membres dont elles dépendent, mais soit au contraire l'occasion de déclencher un élan de solidarité de l'ensemble des États membres apportant leur soutien, sous la forme qu'ils souhaitent, à la ville choisie ;

– constate que le choix de décerner chaque année le titre de « Capitale européenne de la culture » à deux villes souvent très différentes par leur taille et par leurs moyens budgétaires nuit à l'efficacité de cette politique et ne conduit pas à une véritable célébration européenne de la culture ;

– **demande, en conséquence, à la Commission de présenter une réforme de cette politique afin de revenir au choix d'une seule « Capitale européenne de la culture » par an ou, à défaut, si deux capitales devaient être choisies chaque année, de les obliger à fonctionner dès le dépôt de leurs candidatures comme un binôme prêt à partager d'emblée des projets de coproduction et des engagements d'échanges, avec le soutien de l'ensemble des États membres, laissant à chacun le choix de la forme que prendrait sa participation.**